



*Commune de  
Juprelle*

**Ordre du jour du Conseil communal du mardi 18 décembre 2018 à 19,45 heures.**

1. - Communications ;
2. - A.S.B.L. « A.G.I.S.C.C.J » - Admission par le conseil communal des 21 membres effectifs conformément à l'article 5 des statuts coordonnés de l'A.S.B.L. ;
3. - Centre Culturel – Cours de patine sur meubles – Prolongation du calendrier d'occupation – Avenant – Ratification ;
4. - Enseignement – Mise en œuvre des plans de pilotage – Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des établissements scolaires ;
5. - Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés relative aux activités commerciales et aux maisons de repos ou de soins ;
6. - Taxe communale sur la faculté d'utilisation d'un égout ou d'une canalisation de voirie ou d'eaux résiduaires relative aux activités commerciales et aux maisons de repos ou de soins ;
7. - Octroi de subventions aux clubs et associations de la commune (moins de 2.500,00 €) ;
8. - Octroi de subventions aux clubs et associations de la commune (entre 2.500,00 et 25.000,00 €) ;
9. - CPAS de Juprelle – Budget de l'exercice 2019 – Décision ;
10. - Dotation communale à la Zone de Police Basse-Meuse pour 2019 – fixation ;
11. - Finances communales - Rapport accompagnant le budget de l'exercice 2019 – En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
12. - Finances communales - Budget de l'exercice 2019 – Arrêt.